REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **05 novembre 2015**

Compte rendu affiché le **12 novembre 2015**

Date de convocation du Conseil municipal le **30 octobre 2015**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Yvan MARGUE**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	38

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Morad AGGOUN, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Yvan MARGUE, Josette PRALY, Jean-Michel DIDION, Jacques ARCHER, Yvette JANIN, Eliane BADIOU, Nassima KAOUAH, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Marie-Emmanuelle SYRE, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Christine BERTIN à Matthieu, Régis DUVERT à Stéphane GOMEZ, Virginie COMTE à Marie-Emmanuelle SYRE, Dorra HANNACHI à Saïd YAHIAOUI, Nawelle CHHIB à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Bernard GENIN, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Patrick MANDOLINO, Sandra OLIVER**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

15.11.0410
Attribution du marché "Acquisition de matériels électriques nécessaires aux services municipaux" - Lot 1 : Sources lumineuses et matériels électriques spécifiques - Lot 2 : Matériel d'électricité générale

PREFECTURE du RHONE
Reçu le 10 NOV. 2015
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

RAPPORT DE MADAME LECERF

Mesdames, Messieurs,

Le marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de matériels électriques arrive à échéance au 31 janvier 2016.

Par conséquent, il a été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Il s'agit d'un marché à bons de commande multi-attributaires passé sans minimum ni maximum. Il peut être attribué jusqu'à trois titulaires du marché, sous réserve du nombre suffisant de candidatures et d'offres.

Cette procédure a été lancée le 8 avril 2015. Deux entreprises ont remis des offres. Les offres remises étant irrégulières, la Commission d'Analyse des Offres (CAO) réunie le 16 juin 2015 a déclaré le marché infructueux et proposé de lancer une procédure de marché négocié, conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics. Cette procédure a été lancée le 1er juillet 2015.

Au terme de la négociation et de l'analyse des offres, la Commission d'Analyse des Offres (CAO) réunie le 29 septembre 2015 a classé les offres selon les critères suivants :

- prix pour 60 %,
- délai de livraison pour 40 %.

Les offres classées par la CAO sont :

Pour le lot 1 :

Offre n°1	NEODI
Offre n°2	SONEPAR

Pour le lot 2 :

Offre n°1	NEODI
Offre n°2	SONEPAR

Aux termes de l'article 53 III du Code des marchés publics, les offres sont classées par ordre décroissant. Si un candidat retenu ne peut justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale, le marché est attribué au candidat suivant. Ce classement est porté au procès-verbal de la commission d'analyse des offres.

Il convient désormais d'attribuer les marchés de fournitures. Aussi, je vous demande d'autoriser Madame la Maire à signer les marchés avec les prestataires susmentionnés, sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales nécessaires.

En conséquence, je vous propose :

➢ D'approuver le présent rapport ;

➢ D'autoriser Madame la Maire à signer les marchés de fournitures avec les prestataires classés premiers, sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ De donner votre approbation, et de dire que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement pour l'année 2016 ;

➢ De décider que ces marchés pourront être renouvelables pour les années 2017 à 2019 ;

➢ D'autoriser Madame la Maire, en cas d'infructuosité du marché, à signer un marché négocié ou un nouvel appel d'offre.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité.

➢ Approuve le présent rapport ;

➢ Autorise Madame la Maire à signer les marchés de fournitures avec les prestataires classés premiers, sous réserve qu'ils produisent les attestations fiscales et sociales ;

➢ Dit que les crédits sont inscrits au budget de fonctionnement pour l'année 2016 ;

➢ Décide que ces marchés pourront être renouvelables pour les années 2017 à 2019 ;

➢ Autorise Madame la Maire, en cas d'infructuosité du marché, à signer un marché négocié ou un nouvel appel d'offre.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pour extrait conforme

Mme la Députée - Maire,

Hélène GEOFFROY